



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du vendredi 20 janvier 2023

Arbitrage

Promotions exceptionnelles au 1 janvier 2023.

Comme indiqué dans son règlement intérieur, à titre exceptionnel, la CDA se réserve le droit de promouvoir un Arbitre pendant la saison. Cette promotion est effectuée à la mi-saison (1er Janvier) et assujettie aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu une appréciation « excellente » lors du ou des observations pratiques
- Avoir obtenu une note supérieure à la moyenne au test théorique
- Avoir satisfait à l'épreuve physique
- Présenter un potentiel évolutif et une grande motivation.

Au vu des conditions énoncées auparavant, la CDA propose au Comité Directeur, à titre exceptionnel, de promouvoir les arbitres, ci-dessous, pour la suite de la saison.

Promotion de D2 vers D1 :

BEDOUEL Slimane

Promotion de D3 vers D2 :

BOUDAOUAA Yassine

CRISTOFARI Jean-Philippe

NUGUES Jérémie

Promotion de D4 vers D3

RENVOIZE Julien

Le Comité valide ces promotions.